

phonsistes la fin probable du carlisme. Les républicains ont beau jeu entre ces questions de partis, et prévoient, pour un avenir prochain, une réussite complète de leurs projets.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Appel de la classe. — Le ministre de la guerre n'a point encore arrêté la date de l'appel des contingents de 1886.

Il n'est donc point encore sûr que cet appel ait lieu le 15 novembre pour les engagés conditionnel d'un an, le 27 pour la seconde portion, le 1^{er} et le 6 décembre pour la première portion, armée de terre et armée de mer. Toutefois, ces dates sont probables, il se pourrait cependant que les engagés conditionnels fussent appelés le 25 seulement.

Circulaire du ministre de la guerre

Les points principaux de la circulaire ministérielle relative à la répartition entre les divers corps d'armée et à l'appel en activité des jeunes soldats de la classe 1885 sont les suivants :

Les ajournés seront répartis dans les différents corps de troupes. La cavalerie seule ne devra recevoir que des ajournés exerçant des professions se rapportant à cette arme. Le corps d'Algérie et de Tunisie n'en recevront aucun. Enfin, les non-valeurs de toute espèce seront réparties entre les différentes armes.

Les jeunes soldats de la classe 1885 résidant à Paris pourront être affectés aux corps stationnés dans le gouvernement ou appelés à y venir dans un délai de trois ans. Un tableau donne la taille à exiger pour les différents corps de troupe. Les élèves diplômés des écoles vétérinaires seront affectés aux troupes à cheval. Les agents des ponts et chaussées, élèves des écoles des mines de Saint-Etienne, d'Alais et de Douai seront versés dans l'artillerie et le génie. Des instructions particulières feront connaître le corps d'affectation des employés manipulant des postes et télégraphes.

Les employés de la télégraphie particulière, des railways, des maisons de commerce, etc., pourront demander le génie. Les jeunes gens connaissant la musique seront répartis dans les différents corps, le train excepté.

A partir de la réception de cette circulaire, les devancements d'appel sont ouverts. Les jeunes soldats de la classe 1885 et les ajournés des deux classes antérieures, sont invités à produire les diplômes de prix de tir et de gymnastique obtenus par eux. Mention en sera faite sur leurs livrets.

Les jeunes soldats de la deuxième portion exerçant la profession de maréchal ferrant, de sellier et de bourrelier seront attribués exclusivement à l'artillerie, le train et le génie. Ceux de ces jeunes gens qui devaient l'appel renouent au bénéfice de leur numéro de tirage au sort et sont tenus de signer une déclaration dans ce sens.

Belles actions. — Par décision ministérielle du 22 octobre, une médaille en argent de 2^e classe a été accordée au sieur François Clary, cultivateur à Cahors, pour avoir sauvé un enfant en danger de se noyer dans le Lot.

Par décision, en date du même jour, des mentions honorables ont été accordées aux sieurs : René Décas, employé à Cahors, et au jeune Victor Dalat, de Saint-Germain, âgé de 12 ans. Le premier a sauvé, à Laroque-des-Arcs, un enfant de 11 ans, qui était tombé dans la rivière, et le second a retiré du Céou un jeune homme qui se noyait.

Instruction primaire. — Par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 22 octobre, la sœur Auricac Elisa-Rosalie, est nommée institutrice à Montgesty, la sœur Henry Jeanne, est nommée à Soucirac et la sœur Moles Eugénie, est nommée adjointe à Saint-Germain.

La décision du 6 octobre, qui appelait la sœur Henry, au poste de Genouillac, est et demeure rapportée.

Examens du brevet supérieur. — ASPIRANTS. — Seize aspirants s'étaient fait inscrire et ont pris part aux épreuves ; 9 ont été admissibles aux épreuves orales et 6 ont été définitivement reçus.

Ces sont par ordre alphabétique : MM. Courrech, Décremps, Fargues, Laborie, Pachins, Réau.

Collège de Figeac. — M. Saillard, professeur de 3^e au collège de Condom, est nommé professeur de 5^e au collège de Figeac, en remplacement de M. Rouzé démissionnaire.

M. Lemaire, agrégé des mathématiques est nommé professeur de mathématique, au collège de Figeac.

Ponts-et-chaussées. — Par décision de M. le ministre des travaux publics, MM. Mi-

quel, chef de section auxiliaire de 1^{re} classe, et Janneau sous-chef de section de 1^{re} classe, attachés dans le département du Lot au service de la construction du chemin de fer de Cahors à Capdenac et remis à la disposition de l'administration, cessent de faire partie du personnel des travaux de l'Etat.

Inondations. — Sur la demande de M. Delpont, conseiller général du canton de Cahors, l'administration a décidé que, pendant les grandes pluies et en vue de prévenir les déplorables effets des inondations, des affiches seraient apposées à l'Hôtel de Ville, à la Préfecture et dans les principaux endroits des faubourgs Cabessot et St-Georges, indiquant quelle serait, approximativement, la hauteur des eaux à des heures déterminées de la journée.

L'Éboulement d'Arcambal. — Le 26, vers 10 h. 1/2 du matin, après le passage du train des voyageurs arrivant à Cahors à 10 h. 6 m., un éboulement assez considérable s'est produit entre les poteaux kilométriques 668 et 669, près de la station d'Arcambal. A la suite des pluies diluviennes survenues la veille, le chemin de halage a glissé dans le Lot et le talus de la voie du chemin de fer, a suivi le même mouvement, sur une longueur de 50 m., et menace de s'écrouler sur 150 m. environ.

Le transbordement des voyageurs est assuré, les correspondances sont conservées et les heures des trains restent les mêmes. Le transbordement durera environ un mois.

Ruisseau de Vers. — Le 25, vers 7 heures du matin, un orage épouvantable a éclaté sur Catos et les environs. La pluie a été torrentielle et a duré toute la journée.

Vers 4 heures du soir un nouvel orage s'est déclaré avec une intensité plus grande.

Une véritable trombe est tombée et a converti en torrent le ruisseau de Vers, qui a débordé à plusieurs endroits.

Les riverains, craignant une inondation plus forte ne se sont pas couchés, car le ruisseau couvrait déjà, en partie, le foirail et traversait la route de Catos à Cahors entre l'école des garçons et le moulin de M. Viard.

De mémoire d'homme on n'avait vu tant d'eau.

Un nouveau succès à l'actif de l'Industrie Cadorcienne.

L'Académie nationale, vient de décerner à M. Boutet, de Cahors, la médaille d'or de première classe, pour la bonne fabrication de sa Crème de Noix.

Tribunal de simple police de Cahors. —

Dans son audience du 26 octobre courant, le tribunal de simple police présidé par M. le juge de paix du canton Sud de Cahors, a prononcé trente-quatre condamnations, pour contraventions à la loi sur la police du roulage, ivresse, police des mœurs, fermeture tardive des établissements publics et infractions aux prescriptions de divers arrêtés municipaux.

Prayssac. — Lundi soir, après une matinée superbe, un orage a éclaté dans notre région et a duré toute la nuit.

La pluie est tombée en grande quantité. Le tonnerre a grondé toute la soirée.

Duravel. — La fête patronale de dimanche dernier a été splendide. Beaucoup d'étrangers à la localité et tous les habitants des villes voisines s'étaient empressés d'accourir à notre fête. Les amusements n'ont pas fait défaut et la fête n'a rien perdu de sa vieille renommée.

Foire de Duravel. — La foire de Duravel, surnommée foire des oies, a été bonne.

Les cours ont été assez élevés et toutes les oies ont été vendus à des prix variant entre 11 et 16 fr. la paire, suivant grosseur.

Quelques cochons pour la charcuterie se sont vendus aux prix ordinaires.

Les bœufs gras ont trouvé preneurs à des prix assez élevés.

La volaille était au cours des foires précédentes. Les œufs 75 c., la douzaine.

Les canards molâtres de 6 à 8 fr. la paire.

Limogne. — Une jeune femme qui souffrait depuis longtemps d'une maladie de cœur, tomba ces jours derniers sur le feu au moment où elle se baissait pour faire chauffer une cafetière de lait ; son mari courut la relever, mais il ne releva qu'un cadavre.

Le canton de Limogne est envahi, en ce moment, par une épidémie de fièvre typhoïde. Les communes de Varaire et de Beaugard, notamment, sont particulièrement éprouvées par cette maladie ; un cas vient de se déclarer à Limogne.

Aynac. — Vendredi dernier, le sieur Donadiou, de Tachou, commune d'Aynac, voulant émonder un vieux chêne touffu, coupa, en montant, quelques branches qui entravaient son passage. En descendant, il eut l'imprudence de replacer le pied sur une de ces branches et fut précipité dans le vide. Le médecin, immédiatement appelé, constata la rupture des reins. La mort est survenue quelques jours après.

Un jeune homme de 19 ans, manipulant un fusil chargé, voulut essayer de le faire partir, quand, tout à coup, il lui éclata dans la main droite et la lui abîma.

Rueyres. — Un incendie vient de se produire au village de Labardine, commune de Rueyres. Une maison et la grange ont été littéralement consumées. Le propriétaire s'était rendu, ce jour-là, avec ses bœufs, à Lacapelle, et sa femme se trouvait également absente.

On soupçonne comme auteur volontaire de cet incendie un mendiant, qui avait demandé à la propriétaire un verre de vin, que celle-ci lui avait refusé.

Incendie du Grand-Séminaire de Périgueux.

Ainsi que nous l'avons annoncé, un incendie d'une violence inouïe, éclatait dans les combles du Grand-Séminaire de Périgueux, dans la nuit de dimanche à lundi, à une heure du matin.

Voici quelques détails :

En quelques minutes, le feu gagnait les combles des trois corps de bâtiment qui composent cet immense édifice et une gigantesque gerbe de flammes s'élevait dans les airs, éclairant toute la ville de ses lueurs sinistres.

Quelques passants attardés s'étaient déjà précipités chez le concierge, s'étaient fait ouvrir la porte et, se répandant de là dans les corridors de l'établissement, donnaient l'alarme aux professeurs et élèves qui, dans la profondeur du premier sommeil ne se doutaient de rien.

Il faut bénir la providence, dans ce désastre irréparable, que d'effroyables malheurs ne soient par arrivés. Il y avait, en effet, couchant directement sous les combles, cent vingt jeunes séminaristes rentrés depuis samedi soir et qui, un quart d'heure plus tard, auraient certainement péri dans les flammes.

En un clin d'œil, toute la maison était sur pied. Le temps de s'habiller et d'emporter à la hâte ce qui se trouvait sous la main, et ces jeunes gens affolés couraient dans les jardins et dans les rues de la ville, se lamentant et appelant du secours.

Vers une heure et demie, les secours commencent à arriver ; les pompiers de la ville, les ouvriers du chemin de fer avec leurs pompes, trois bataillons de 50^e, se rendent au pas de course sur le théâtre du sinistre. Pendant ce temps, une centaine de voisins étaient accourus et avaient commencé à organiser des chaînes ; mais comme il arrive toujours à Périgueux, l'eau faisait complètement défaut. Et le feu gagnait les étages inférieurs avec une rapidité effrayante.

Pendant une heure au moins, tous les spectateurs sont obligés de se croiser les bras et d'assister, impuissants, à cette dévastation. Lorsque l'eau arrive enfin, il est trop tard ; l'édifice n'est qu'un immense brasier qui flambe de tous les côtés à la fois. Tous les efforts se bornent à tâcher de sauver quelques parties du mobilier. « A la bibliothèque ! » crie-t-on de toutes parts.

Cette bibliothèque qui se compose de trente mille volumes, contient de véritables trésors. Une dizaine d'hommes se précipitent aussitôt pour la déménager. Ils commencent depuis vingt minutes à peine, lorsqu'une partie du plafond s'effondre tout à côté d'eux ; il faut renoncer à sauver les livres. On en lance une certaine quantité par les fenêtres, on inonde le reste d'eau ; bref cette magnifique bibliothèque est presque totalement perdue ; à peine deux ou trois mille volumes resteront-ils intacts. Elle n'était assurée que pour 60,000 fr.

D'un autre côté, on avait dirigé des secours sur la chapelle ; on a été plus heureux et on a pu la sauver, ainsi que tout ce qu'elle contenait. De tout l'édifice, il ne reste que les quatre murs, aux flancs desquels flambent encore des fragments de boiseries et de croisées.

Tout est perdu : mobilier, livres, lingerie, bagages des élèves et des professeurs, tout, absolument tout. Ce qui a échappé aux flammes n'a pu échapper aux mains des voyous, accourus par bande, sous prétexte d'aider au sauvetage.

Toute la nuit, ce n'a été qu'un vaste pillage, que la police et le gendarmier n'ont pu arrêter. L'édifice du Grand-Séminaire appartient à l'Etat et est assuré à trois Compagnies différentes. Le mobilier était assuré pour une somme de 150 à 160 mille fr.

Le bruit général de la ville est que cet incen-

die a dû être allumé par une main criminelle. Les rumeurs les plus diverses circulent à ce sujet ; quelques-uns auraient vu lancer une fusée sur les toits ; d'autres auraient vu des torches briller dans plusieurs directions.

Nous donnons, bien entendu, ces rumeurs que sous les plus expresses réserves. Quoi qu'il en soit, il est inexplicable que le feu se soit propagé avec une rapidité aussi foudroyante ; l'opinion de tout le monde, est qu'il y a eu plusieurs foyers allumés ; par conséquent, l'idée d'un crime est la première qui se présente à l'esprit.

Arrivera-t-on jamais à découvrir les coupables, si tant est qu'il y ait des coupables ? Ce n'est pas probable.

L'émotion est profonde dans la ville en face d'un aussi grand désastre ; ce n'est qu'une longue procession de curieux, défilant devant les murs à demi calcinés du vaste monument.

Jurisprudence. — Les maîtres ne sont point responsables de l'infidélité d'une servante à laquelle ils ont remis quotidiennement l'argent nécessaire à l'achat des provisions du ménage. Si cette fille garde l'argent pour elle et prend à crédit chez les fournisseurs, ceux-ci ne peuvent rien réclamer aux bourgeois. C'est à eux de se renseigner avant de faire crédit à la bonne.

Ce principe de droit usuel vient d'être consacré de nouveau, d'une façon formelle, par le tribunal civil de la Seine, audier ce du 8 octobre, chambre des vacations.

Il s'agissait d'une fille Desbois qui avait acheté à crédit 440 fr. chez le boulanger, le boucher, le charbonnier, l'épicier, etc., alors que ses maîtres, les époux Manzy, lui remettaient quotidiennement l'argent nécessaire, avec ordre de payer comptant.

La servante ayant fini par disparaître, le boucher réclama à M. et Mme Manzy ; mais le tribunal lui a donné tort, en considérant fort justement qu'il aurait dû s'enquérir auprès des patrons avant de faire crédit à la bonne.

Mesure contre l'espionnage.

La gendarmerie, le corps des douanes et celui des chasseurs forestiers viennent de recevoir des ordres ministériels pour exercer la surveillance la plus active dans les circonscriptions de leur ressort, en ce qui concerne les personnes étrangères qui viennent, en touriste, se livrer à l'étude du terrain et à des levés topographiques.

Un scandale financier. — Nous lisons dans Paris :

On s'occupe beaucoup dans les couloirs de la Chambre, d'un récent scandale financier signalé par plusieurs journaux réactionnaires, dans lequel seraient compromis plusieurs personnages importants. On a parlé d'un sénateur et d'un ministre. Ces accusations rentrent dans la catégorie de celles qui ont été publiées récemment par un journal réactionnaire du matin, contre le chef de cabinet d'un des ministres.

Les journaux d'Alger annoncent qu'un déficit, évalué à 86,000 francs, a été constaté dans la caisse de la succursale de la banque d'Algérie, à Oran. Le caissier s'est constitué prisonnier.

Météorologie. — En France, des pluies abondantes, avec orages, ont encore été signalées dans nos régions de l'ouest. Les orages vont continuer dans l'ouest et les pluies s'étendent encore à l'intérieur.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS FÊTE DE LA TOUSSAINT BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les Billets d'Aller et Retour délivrés aux conditions du Tarif spécial A n° 9, les 30, 31 Octobre, 1^{er} et 2 Novembre 1886, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du 3 Novembre.

Les Billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

De SEPTEMBRE à MAI on a, franco de port à domicile, contre mandat de 5 francs ou 50 huîtres extra, ou 70 — belles, ou 100 — ordinaires, HUITRES

Ecrire au Capitaine S. AMANIEU, Arcachon.

A VENDRE
Belle propriété de grand rapport, 100 hectares.
S'adresser à M^r Fournié, notaire à Cahors.

Variétés

VOIX D'ALENTOUR

M. r. alla cor'a ... pavor Virg.

Des amoncellements sinistres se déploient, Sur l'occident bronzé s'ébattent les éclairs ; Comme un chasseur géant dont les meutes aboient, L'ango de la tempête avance dans les airs.

La noire tourmente croule : Nuit, flammes, explosions ; Trombes, avalanches, houle De bruits, de convulsions ; Chaos de vents, d'ombres fauves, D'où sort en éruptions La foudre, effroi des monts chauves Et des frères aleyons.

La nuée a glissé, dans sa fuite grondante, Vers l'orient obscur où palpite l'éclair ; Celui qui palissait comme aux récits de Dante, Se retrouve, joyeux, sous un firmament clair.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 725^e livraison (23 octobre 1885). — Texte : Jean l'Innocent, par M^{me} J. Colomb. — Le bonheur des autres, par M^{me} Jeanne Cazin. — Histoire d'un fil télégraphique et d'un rat. — Le Rancho de Frank, par M^{me} Gustave Demoulin. — Le cuivre, par Maurice Daubin. — Dessins de : Edmond Zier. Bureaux à la librairie Hachette et C^o, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

La 68^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE, vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^{ie}.

L'auteur y continue l'étude du Graud-Duché de « Bade ».

Outre le plan de Mannheim, quatre gravures ornent le texte : une vue générale de Bade ; le temple et la pyramide de Charles-Guillaume, à Carlsruhe ; le château de Montfort, sur le lac de Constance ; le pont de Kehl.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. Sommaire de la 1346^e livraison (23 octobre 1886). — La nouvelle expédition du professeur A.-E. Nordenskiöld au Groenland, par M. Charles Rabot. — 1883. — Texte et dessins inédits. — Quinze gravures de Slom, Th. Weber, E. Ronjat et emprunté à l'édition suédoise. Bureaux à la librairie Hachette et C^o, boulevard St-Germain, 79, à Paris.

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, 52, près le Palais de justice.

VENTE

A SUITE DE

Saisie immobilière

Adjudication fixée au quatre décembre prochain, jour de samedi, à midi, à l'audience de MM. le président et juges, composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra, que suivant procès-verbal de M^e Maurel, huissier à Montcuq, en date du vingt août dernier, enregistré et dénoncé par exploit du ministère du même huissier, en date du vingt-trois août aussi dernier, enregistré, tous deux transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-huit août mil huit cent quatre-vingt-six, vol. 109, numéros 18 et 19. Il sera procédé :

1^o A la requête de M. Gary Jean, propriétaire, domicilié de la commune de Sauveterre, ayant constitué M^e Jules Billières, pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors, avec section de domicile en ses étude et personne audit Cahors, où il demeure.

Sur la tête et au préjudice du sieur Antoine-

Guillaume Laborie, propriétaire, domicilié à Ventelays, commune de Montcuq, à la saisie-réelle des biens ci-après désignés :

Désignation des immeubles saisis et à vendre :

BIENS SITUÉS DANS LA COMMUNE DE MONTCUQ

1^o Une vigne, située au lieu dit Bourdalié, commune de Montcuq, formant le numéro 88 du plan, section K, de contenance de neuf ares quarante-cinq centiares ;

2^o Une friche, aujourd'hui terre, située à Ventelays, commune de Montcuq, formant le numéro 7 du plan, section K, de contenance de deux hectares quarante-quatre ares quinze centiares ;

3^o Une vigne, située aux mêmes lieu, commune et section, formant le même numéro 9 du plan, de contenance de trente-un ares soixante centiares ;

4^o Une friche, située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 10 du plan, de contenance de vingt-neuf ares cinquante centiares ;

5^o Une vigne, située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 11 du plan, de contenance de quatre-vingt-dix ares quatre-vingt-quinze centiares ;

6^o Une terre, située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 15 du plan, de contenance de soixante-cinq ares vingt centiares ;

7^o Un jardin, situé aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 16 du plan, de contenance de seize ares soixante-cinq centiares ;

8^o Une étable, située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 17 du plan, de contenance de vingt-cinq centiares, construite en pierres et couverte en tuiles canal ;

9^o Une grange, située aux mêmes lieu, commune et section, de contenance de deux ares soixante-dix centiares ; formant le numéro 18 du plan, elle est construite en pierres, couverte en tuiles canal, prend son entrée au couchant, elle traverse en-dessous de la maison d'habitation ;

10^o Une pâture, située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 19 du plan, de contenance de trente-un ares dix centiares ;

11^o Une maison, située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 20 du plan ; elle se trouve construite en pierres, couverte en tuiles canal ; au milieu de laquelle se trouve une tour, où monte l'escalier, à l'effet de parvenir dans les appartements situés de chaque côté de ladite tour ; sous les appartements et au rez-de-chaussée, se trouvent les caves, et à côté de ladite maison se trouvent aussi diverses étables, construites en pierres, et un four ou fournil, le tout en bon état ;

12^o Un sol de maison, situé aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 20 du plan, de contenance de six ares trente-cinq centiares ;

13^o Un jardin, situé aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 21 du plan, de contenance de onze ares trente-cinq centiares ;

14^o Une vigne, située à Laplaine de La Croix de Ventelays, formant le numéro 22, mêmes section et plan, de contenance de un hectare soixante-quinze ares trente-cinq centiares ;

15^o Une vigne, située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 23 du plan, de contenance de trente-sept ares vingt-cinq centiares ;

16^o Une friche, située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 24 du plan, de contenance de huit hectares quatre-vingt-neuf ares dix centiares ;

17^o Une terre, située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 27 du plan, de contenance de un hectare trente-quatre ares vingt-cinq centiares ;

18^o Une terre, située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 13 du plan, de contenance de trois hectares vingt-neuf ares soixante-cinq centiares ;

19^o Une terre, située aux mêmes lieu, commune et section, de contenance de deux hectares cinquante-cinq centiares ;

20^o Une terre à Lachaine, numéro 3 P, section J du plan, de contenance de un hectare soixante-six ares trente centiares ;

21^o Une friche située à la Martinet la Tuques, formant le numéro 9 P, section K, 2 du plan, de contenance de huit ares vingt centiares ;

22^o Une friche située à la vigne Grande, section 4 K, formant le numéro 25 du plan, de contenance de trois hectares cinquante-huit ares quarante-cinq centiares ;

23^o Une vigne située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 26, de contenance de deux hectares soixante-treize ares quatre-vingt-dix centiares ;

24^o Un pré situé à Bonard et Ventelays, formant le numéro 1, section T, de contenance de quarante centiares ;

25^o Un bois situé à Ventelays, formant le numéro 8 P, section K, 14, de contenance de sept hectares trois ares cinquante-un centiares, (une partie de ce bois se trouve défriché :

Biens situés dans la commune de Sainte-Croix

1^o Un bois situé à Ventelays, commune de Sainte-Croix, formant le numéro 1, du plan, section B, de contenance de trois hectares soixante-un ares quarante-cinq centiares ;

2^o Une terre située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 2, de contenance de trois hectares cinquante-sept ares quarante-cinq centiares ;

3^o Une fontaine et patis situés aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 3, de contenance de trois ares quatre-vingt-cinq centiares ;

4^o Une vigne située aux mêmes lieu, commune et section formant le numéro 5 du plan, de contenance de quatre-vingt-dix-sept ares trente centiares ;

5^o Une pâture située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 6 du plan, de contenance de un hectare quarante trois ares dix centiares ;

6^o Une pâture située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 8 du plan, de contenance de cinq ares dix centiares ;

7^o Une vigne située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 9 du plan, de contenance de cinquante-trois ares quatre-vingt-dix centiares ;

8^o Un pré situé aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 4 P, du plan, de contenance de vingt-huit ares soixante-quinze centiares.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés dans les communes de Sainte-Croix et Montcuq, canton dudit, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils sont jolis et exploités par ledit Laborie, à l'aide de sa famille, et sont sa propriété à divers titres.

Dans la saisie, il est dit qu'il est en même temps, saisie la récolte en maïs et vendange, située sur les diverses pièces de terre et pendante par racines.

Les dits immeubles ont été réellement saisis sur la tête dudit Laborie, pour le montant des causes énoncées au commandement.

Ils seront vendus publiquement, d'autorité de justice, le quatre décembre prochain, jour de samedi, à midi, pardevant et à l'audience de Messieurs le président et juges, composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville, au plus offrant et dernier enchérisseur, et aux clauses charges et conditions d'un cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où l'on peut en prendre connaissance sans déplacement.

Tous lesdits immeubles seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de cinq cent francs, en sus des charges, ci..... 500 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,

Jules BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le octobre mil huit cent quatre-vingt-six, F^o

C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Etude de M^e DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

Saisie immobilière

Adjudication fixée au quatre décembre prochain

Suivant procès-verbal de M^e Cros, huissier à Castelnaud-Montriat, en date du vingt-sept juillet dernier, dénoncé le onze août suivant, enregistré et transcrit, au bureau des hypothèques de Cahors, ainsi que l'exploit de dénonciation le vingt-trois août dernier, volume 109, numéro 16 et 17.

Il a été procédé, à la requête de Monsieur Jean-Baptiste Labroue, prêtre, demeurant et domicilié de la ville de Poitiers et Tiburse Labroue, aussi prêtre, demeurant à Santiago (Chili), frères agissant en qualité de seuls et uniques héritiers de feu Léger Labroue, leur père.

Lesquels ont constitué M^e Scipion Delbreil pour leur avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant cours de la Chartreuse n^o 10.

Sur la tête et au préjudice des sieurs Jean Baptiste Fourniols, fils et Antoine Fourniols, père, tous les deux propriétaires, habitants et domiciliés du lieu de Lascuderie, section de Russac, commune de Castelnaud-Montriat, débiteurs solidaires.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés : Biens saisis et à vendre

1^o Une terre sise au lieu de Lascuderie, commune de Castelnaud-Montriat, formant le numéro 56, section N, de la matrice cadastrale de ladite commune, d'une contenance environ de treize ares cinquante centiares et d'un revenu de deux francs, trois centimes.

2^o Un jardin sis au dit lieu de Lascuderie, formant le numéro 57, de la matrice cadastrale et de la même section N, d'une contenance de deux ares trente centiares et d'un revenu net de deux francs, douze centimes.

3^o Une maison sise au même lieu de Lascuderie, formant le numéro 58, de la même matrice cadastrale et de la même section et d'un revenu net de quatre francs. Elle se compose de deux chambres au rez-de-chaussée, avec galetas au dessus, elle a la porte d'entrée au midi avec une fenêtre au même aspect, une au nord et une au levant, elle est construite en pierres et couverte en tuiles creuses à deux tombants d'eau.

4^o Le sol et patis formant le numéro 58, de la même matrice et de la même section, d'une contenance de trois ares et d'un revenu de deux francs soixante-seize centimes. Sur ledit patis se trouve :

1^o Une grange adossée à la maison, au couchant, ayant une entrée au midi sous un hangar, sous lequel se trouve une petite étable construite en bois, ayant son entrée au couchant ; ladite grange est construite en tuiles creuses et couverte en tuiles creuses et est à deux tombants d'eau ; 2^o une petite cave ayant son entrée au midi, établie dans un angle des deux chambres construite en pierres, briques et torches, couverte en tuiles creuses, à un seul tombant d'eau ; 3^o le four construit en pierres et briques creuses et convert en tuiles creuses, à un seul tombant d'eau et tenant du nord avec la dite cave ; 4^o une petite étable construite en pierre et terre et couverte en tuiles creuses, à un seul tombant d'eau ayant son entrée au midi et tenant du couchant avec la maison ; 5^o un puits bâti et couvert en tuiles creuses, à deux tombants d'eau, ayant son ouverture au nord.

5^o Une terre sise au dit lieu de Lascuderie,

formant le numéro 59, des mêmes matrice et section, d'une contenance environ de cinquante-cinq ares vingt centiares et d'un revenu net de vingt-un francs, soixante-huit centimes.

6^o Une pièce de terre située au lieu de Lapaysière, formant le numéro 99, P, section N, de la même matrice cadastrale, d'une contenance environ de un hectare quatre-vingt-six ares seize centiares et d'un revenu net de cinquante-cinq francs, soixante-douze centimes.

7^o Une terre située au lieu de Laborerie, même commune, formant le numéro 115, P, de ladite matrice cadastrale, section N, d'une contenance environ d'un hectare trente-quatre ares soixante centiares et d'un revenu net de trente-quatre francs quatre-vingt-onze centimes.

Les immeubles saisis ci-dessus décrits, sont situés dans la commune de Castelnaud-Montriat, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils sont jolis et exploités par lesdits sieurs Jean-Baptiste et Antoine Fourniols, père et fils, ou par Pierre Lartigue en qualité de colon partiaire.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente desdits biens saisis, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le huit septembre dernier, la publication en a été faite le douze octobre courant, et l'adjudication desdits biens a été continuée au quatre décembre prochain.

En conséquence l'adjudication desdits biens aura lieu le quatre décembre prochain, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville.

Elle sera faite en deux lots composés comme suit et sur les mises à prix suivantes :

Le premier lot composé des articles, un deux, trois, quatre et cinq, du présent placard, sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

Le second composé des articles, six et sept du présent placard, sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

En sus des charges.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le vingt octobre mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,

DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le octobre mil huit cent quatre-vingt-six, F^o

C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

Etude de M^e ESPÉRET, avoué à Cahors, rue de la Liberté, n^o 11.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

Suivant exploit du ministère de M^e Balitrand, huissier à Cahors, en date du vingt-six octobre mil huit cent quatre-vingt-six enregistré, dame Marie Maury, sans profession, épouse du sieur Antoine Labenque, fils, propriétaire, domiciliée avec lui au lieu de Rostosse, commune de Pontcirq, ayant M^e Espéret pour son avoué constitué, près le tribunal civil de Cahors, à formé contre son dit mari une demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,

ESPÉRET.

BOURSE. — Cours du 27 octobre.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes entries for 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 3 0/0 id., 4 1/2 0/0 ancien, 4 1/2 0/0 1883, Dernier cours du 27 octobre, Actions Orléans, Actions Lyon, Obligations Orléans 3 0/0, Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884), Obligations Lombardes (jouissance), Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).

PÉRONOSPORA OU MILDEW

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

CHAUX CUIVRÉE

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS
Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénélon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis..... 5 fr.
- Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis..... 14 fr.
- Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis..... 15 fr.
- Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis..... 7 fr. 50
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.
- Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ouatées, depuis... 45 fr.
- Des Cabans, depuis..... 7 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui seront coupés et confectionnés à Paris, par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer ; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes des Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

Complet drap nouveauté, sur mesure, à 22 francs. — Complet de cérémonie : Jaquette, Gilet et Pantalon, beau drap noir uni, très solide, à 35 francs.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Voula, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserve en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de réfraction pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Eprouves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

Caisse des Roulages

Assurance Bestiaux, primes fixes, 6^{me} année, demande Agents par arrondissements de cantons. Siège social, 150, rue David-Johnston, Bordeaux.

VIN DE TABLE

Garanti naturel et sans plâtre

A. BACH

CAHORS

Pièce de 225 litres.. 110 fr.
1/2 pièce de 115 litres.. 58 fr.
Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

PROPRIÉTÉ D'AGREMENT ET DE RAPPORT

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout : 120,000 fr. S'adresser à M^e FERLU, notaire à St-Céré.

MODES

LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES EST

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES
25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS
paraissant le 1^{er} et le 16 de chaque mois



L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures noires représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, 36 belles gravures colorées dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris :

	un an	6 mois	3 mois
Édition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Tout abonnement est payable d'avance.
On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.
Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

Le propriétaire-gérant, Layton.

Une invention de portée éminente

protégée par de nombreux brevets en France et à l'étranger

est la

Machine à coudre rotative à deux bobines

de

Junker & Ruh

cousant par en haut et par en bas directement de la bobine.




La machine, montée avec la plus grande précision est d'un décor tout à fait luxueux, elle donne un point à double piqûre d'une beauté parfaite et est d'une indéfectibilité hors ligne, extrêmement silencieuse et fort peu soumise à l'usage, car le mécanisme est d'une simplicité vraiment remarquable, ses mouvements étant rotatifs.

La marche est si douce et leste et le maniement si facile, que cette machine de bonté supérieure et bien plus apathique aux interruptions que toute autre, peut être dirigée par un enfant.

L'aiguille extrêmement courte ne peut jamais se trouver en collision avec la navette, de là une grande économie d'aiguilles.

Chaque machine porte la marque de fabrique déposée et reproduite ci-dessus ainsi que le nom de la fabrique en toutes lettres.

En vente chez : **Charles Desprats**, Anc^{ne} Maison Cangardel 4^{me} fils aîné, 6 rue de la Liberté, Cahors (Lot).

On demande des représentants cantonnais

EXPOSITION CAHORS 1881



B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

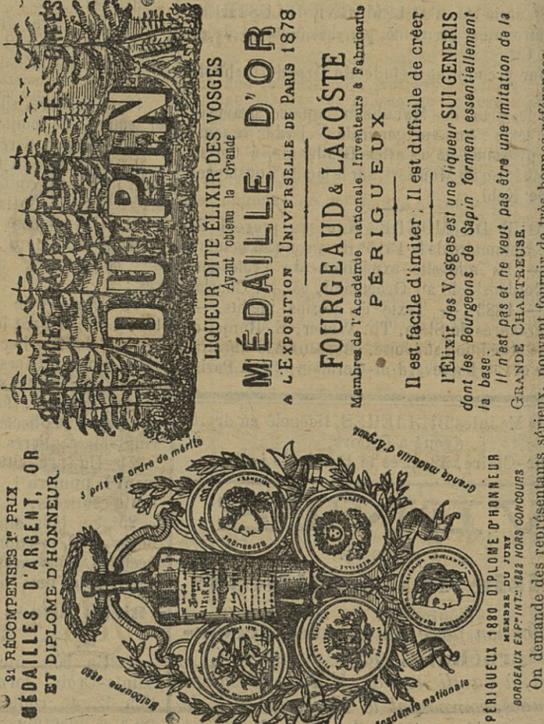
Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les bourgeons de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARRONNE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

51 RÉCOMPENSES PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR MEMBRE DU JURY SOUS LEUX EXP-INT-1880 CONCOURS Académie nationale

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

COSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.